



Attestation d'assurance Contrat Habitation

Valable du: 23/03/21 au 31/12/21 Avec tacite reconduction annuelle

Nº souscripteur:

Contrat Nº 80 RÉSIDENCE PRINCIPALE

Logement assuré:

Nous garantissons dans les limites fixées aux Conditions Générales et Particulières du contrat :

- votre responsabilité civile vie privée personnelle et familiale et, le cas échéant, s'ils vivent sous votre toit, celle de :
 - votre conjoint,
 - vos enfants mineurs et majeurs célibataires, économiquement à charge et âgés de moins de 28 ans.

Sont notamment couvertes les activités scolaires, périscolaires, extrascolaires et de loisirs (sport amateur, camping, bicyclette, animaux de compagnie, ...) en cas de dommages causés à autrui.

- Votre responsabilité civile ou locative ou d'occupant relative à votre habitation et, s'il y a lieu, à votre garage ou emplacement de parking situé à la même adresse. Sont ainsi garantis les dommages que vous pouvez occasionner au bien dans lequel vous résidez.
- Vos biens assurés pour les événements tels que : incendie, foudre, explosion, dommages électriques, tempête, grêle, bris de glaces, vol, acte de vandalisme, attentat, dégâts des eaux, inondation, gel, catastrophes naturelles et technologiques, urgence après sinistre...
- Votre protection juridique suite à accident (défense pénale et recours suite à accident).
- Votre protection juridique pour tout litige lié aux biens assurés.

Pour plus de précisions, contactez votre Agence Conseil ou nos Plates-Formes Téléphoniques (02 35 03 68 68), ou connectez-vous à notre site Internet (matmut.fr) À Rouen, le 23/03/2021

Bon à savoir!

Vos attestations sont désormais téléchargeables 24H/24 7J/7 sur matmut.fr. C'est simple et rapide : connectez-vous à votre Espace Personnel > Mes contrats. Sélectionnez votre contrat - Téléchargez l'attestation - c'est fait !